



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 36-19 (2024) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ABROGEANT LES VERSIONS ANTÉRIEURES

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 36-19 (2024) intitulé « Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux abrogeant les versions antérieures ».

La séance de consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 10 juin 2024 à 19 h 15** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Ce règlement sera adopté lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 10 juin 2024 à 19 h 30.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Coaticook, ce 15 mai 2024

La greffière,

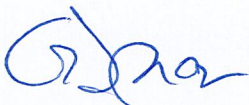
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 mai 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 mai 2024.

Donné à Coaticook, ce 15 mai 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras